Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Déclaration liminaire
Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière
du jeudi 18 décembre 2025

Madame la ministre déléguée de la Santé et de la Prévention,
Monsieur le président du CSFPH,
Mesdames, Messieurs les membres du CSFPH,

Les membres CGT du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière déplorent une fois de plus l'absence de la Ministre. Depuis ces dernières années, malgré nos alertes sur la crise que traverse notre système de santé, à l'heure où la population ne peut plus accéder aux soins dont elle a besoin, à l'heure où continuent la fermeture des lits, des services, des structures, à l'heure où nos collègues sont dans une souffrance inacceptable, insupportable, intolérable, nous constatons une fois de plus que la loi de financement de la sécurité sociale adoptée mardi 16 décembre ne répondra pas aux besoins de la population.

La santé, les services publics et la protection sociale de la population qui sont des valeurs fondamentales de notre société ne sont plus la préoccupation prioritaire du gouvernement. Nous le déplorons.

Choisir sciemment de mettre les moyens dans l'armement et la guerre plutôt que dans la santé et l'action sociale est inacceptable pour les citoyens. Nous constatons, un peu plus chaque jour, la dégradation des prises en charge en soins que subissent les usagers, les patients, les résidents et les bénéficiaires. Comprenez que notre alerte, n'est pas une alerte de plus, mais bien un cri d'alarme des professionnels. Nous n'y arrivons plus, le mal être des professionnels grandit, la perte de sens s'accentue, notre éthique professionnelle est atteinte. Nous vous le disons aujourd'hui, cette dégradation de la santé des soignants et des prises en charges sont de votre responsabilité.
Cette dégradation fait suite à une accélération et une intensification des injonctions contradictoires, d'augmentation de la pression sur des objectifs de traçabilités, d'économies et d'un management autocratique et nocif dans tous les secteurs d'activités : la médecine de ville, les urgences, les maternités, la pédiatrie, la psychiatrie, la gériatrie, l'aide à l'enfance, etc.

Nous dénonçons encore une fois l'absence totale de dialogue social au sein des instances représentatives du personnel, qu'il s'agisse des CSE ou des formations spécialisées locales. Plus le temps passe et plus les avis des élu·s et mandaté·s sont balayés d'un revers de main, sans aucune prise en compte des réalités de terrain et des propositions portées par les organisations syndicales.

Cette situation contribue à décrédibiliser le rôle des instances et alimente le sentiment de mépris ressenti par les agents.

Pire encore, nous continuons à dénoncer les répressions syndicales croissantes à l'égard des militantes et militants qui osent dénoncer la dégradation des conditions de travail et défendre les intérêts des personnels. Les pressions hiérarchiques, les discriminations et les sanctions disciplinaires s'accentuent alors que plus que jamais le rôle des élu·es est indispensable et incontournable. Les réunions des instances ne sont plus que des mascarades de dialogue social.

Nous vous alertons, pour la énième fois sur le nombre de malades non pris en charge ou qui décèdent sur des brancards aux urgences. Ce nombre de victimes augmente chaque jour un peu plus, tout comme les services ou établissements qui ferment et les déserts médicaux qui rendent l'accès aux soins de plus en plus difficile voire impossible pour une grande partie de la population.

Les désastreuses conditions de travail des hospitaliers, les dysfonctionnements majeurs qui affectent leur exercice quotidien et la prise en charge des usagers, l'insuffisance de leurs salaires font fuir les professionnels, les faisant même quitter le secteur de la santé et de l'action sociale, aggravant une pénurie déjà mise en avant pour justifier des fermetures de lits, de service et d'établissements.
Trop de structures continuent d'employer des CDD ou des CDI sans proposition de titularisation, ce qui augmente la précarité. Ce phénomène et l'aggravation de la situation deviennent la norme.

C'est dans ce cadre-là que nous avons pris connaissance du rapport d'activité de la médiation nationale pour l'année 2024 qui s'inscrit dans un contexte de dégradation continue des conditions de travail, de sous effectifs chroniques, de management autoritaire, pathogène et de multiplication des risques psychosociaux. Les lois d'austérité imposées à l'ensemble de notre secteur, les restructurations successives mettent les personnels en situation d'insécurité permanente. Les objectifs comptables et le Lean management imposent une compétitivité entre professionnels, source de conflits institutionnels et de difficultés relationnelles qui s'expriment avec violences, pertes de sens, maltraitances voire de harcèlement. Ces conflits pèsent non seulement sur le climat général, la qualité des soins mais surtout également sur la santé des professionnels.

Nous interviendrons à la suite de la présentation du rapport.
Mais nous tenons à vous alerter également sur les conditions très difficiles et de pressions des étudiant·s en santé, de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique mais également pour les élèves infirmier.es soumis à un management inadapté dans les IFSI. Selon la Drees, en 2022, 13% des apprenti·es infirmier·es ont interrompu leurs études en première année de formation. Ce chiffre est en augmentation et atteint près de 30 % sur la durée de la formation. Les étudiant·es signalent des difficultés liées aux stages, au tutorat et aux relations avec le personnel encadrant.
Face à une pénurie croissante de soignant·es, il est vital de solutionner ces difficultés par un management adapté et bienveillant respectueux de la santé des étudiant·es.

La CGT continue d'affirmer que doivent s'ouvrir de réelles et sérieuses négociations .

Ces négociations, auxquelles des moyens financiers doivent être dédiés, devront notamment porter sur les thématiques suivantes :

- Un plan urgent de formation pluridisciplinaire et le recrutement de personnel pour augmenter les effectifs dans les établissements. France stratégie indique que nous allons avoir besoin d'1 million d'emplois supplémentaires dans la santé et le social d'ici à 2030. Obtenir des taux ou ratio d'encadrement de personnel pour les patient·es et les résident·es qui garantissent de meilleures conditions de travail aux professionnels et une meilleure qualité de la prise en charge de la population sur tout le territoire.
- Par rapport à la formation et l'accueil des apprenti·es, notamment les kinésithérapeutes ceux-ci sont souvent mis en difficulté. Par manque de professionnels diplômés ils ou elles sont obligé·es d'effectuer des soins seul·es. La CGT exige la NBI pour les maîtres d'apprentissage et une décharge officielle de temps pour accompagner ces apprenant·es
- La revalorisation significative des salaires et du traitement de base pour l'ensemble des personnels. L'équité de traitement dans l'attribution des mesures salariales issues du protocole d'accord du Ségur de la santé, l'attribution immédiate du Complément de Traitement Indiciaire de 192 euros pour les milliers de personnel des secteurs du médico-social et social qui ne sont pas couverts par cette disposition.
- Le passage des AMP et AES en Catégorie B avec revalorisation de la rémunération.
- L'abrogation de l'ONDAM et une concertation sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2027 permettant les financements nécessaires dédiés à l'hôpital public et aux établissements de la FPH.
- L'arrêt des fermetures de services, d'établissements et des réouvertures de lits, de structures, partout où cela est nécessaire, permettant l'égalité d'accès, d'accueil et de prise en charge de qualité pour la population sur tout le territoire.
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers dans ces secteurs d'activité par un départ anticipé à la retraite et l'amélioration des conditions de travail, d'exercice des personnels.
- Le respect de la règlementation en matière d'organisation et de temps de travail. Et l'application du rappel des droits en matière de repos, de congés annuels et de congés maladie (communication des informations et règles essentielles relatives à l'exercice des fonctions issues des articles R.115-2 à R.115-11 du code général de la fonction publique).
- Dans le cadre de la protection sociale complémentaire, nous continuons de porter l'exigence de soins gratuits pour les personnels et leurs ayants droit en application des articles L.722-1 et L.722-2 du code général de la fonction publique (ancien article 44).

***